

**DEPARTEMENT
DE L'ISERE****Arrondissement de
La Tour du Pin****Canton de
Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 10****Pouvoirs :** FERLET Dominique à Gérard BUTTIN ; PELLET Valérie à Joceline JACOLIN ;**Absent(es)ou excusés :** Catherine LAURENT Cindy FERRARRO ; Sylvain CLOPET ; Romain DOUCELIN ; MICHA Abigaël**Pour :12****Contre : 0****Abstention : 0****Objet****Convention avec le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social****République Française****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Délibération n° 23/02.06/03***Séance du 6 février 2023**Compte-rendu affiché le 13 février 2023**Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2023**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 18**Maire : Monsieur BERGER Alain**Secrétaire de séance : Jocelyne JACOLIN***Membres présents :** BERGER Alain ; BUTTIN Gérard ; JACOLIN Jocelyne ; JOLY Bernard ; GIRARD Sophie ; BALLY Liliane, FROMENTOUX Cyril, PRIEUR-DREVON Elise ; GARNIER Vincent ; COUTURIER Alban ;

Monsieur Le Maire annonce au Conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans un Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logement sociaux (Etat, Département, Action Logement ...) tel défini dans les articles R441-2-1 et R.441-2-6 du code de construction et de l'habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le Préfet de l'Isère, et rappellent les droits et obligations de chacun.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que la commune d'Eclos-Badinières réalisera l'enregistrement dans le SNE des demandes de logements sociaux déposées sur la commune.

Il explique que cette convention sera co-signée par le Président de la communauté d'Agglomération

Porte de l'Isère, conformément aux exigences du Préfet, puisque cette convention se doit être en accord avec l'organisation intercommunale relative à l'accueil des demandeurs de logement social.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'adoption de cette convention

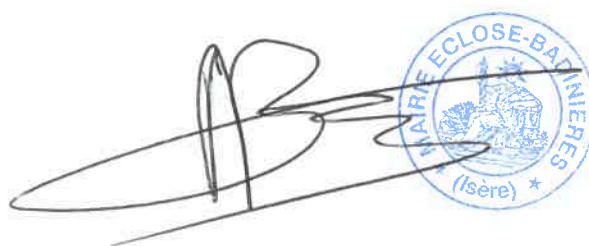
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE
- Autorise monsieur le Maire à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Alain BERGER
Le Maire

Acte rendu exécutoire après envoi
en Sous-préfecture le 07/02/2023

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Berger'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE ECLOSE-BADINIÈRES' around the top edge and '(Isère) *' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.